



**Alliance
des services
de transport adapté
du Québec**

Bonjour à toutes et à tous!

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que depuis août 2005 le Calepin, outil d'information, est acheminé seulement aux services et partenaires membres de l'Alliance des Services de Transport Adapté du Québec (ASTAQ).

La conférence téléphonique de l'ASTAQ s'est tenue le 3 novembre 2005 en présence de: Michel Lemay, Nicole Richer, Sylvie St-Pierre, Micheline Verreault, André Beaudry, Jean-Paul Normandin, Benoit Vallières, Micheline Martel et le représentant de l'ASTAQ, Denis Dorval et dont voici les grandes lignes:

Colloque 2005 à Bromont

Après que les personnes aient assisté à ce Colloque pour le transport adapté à Bromont en septembre 2005, nous avons convenu de confier le dossier à M. Denis Dorval, représentant de l'**ASTAQ**, qui le 25 novembre 2005 sera présent à la réunion du conseil d'administration pour l'analyse et préparation du colloque 2006. Il apportera nos commentaires et suggestions au Québec.

Points d'ancrage et sécurité

Une réunion s'est tenue à Québec le 26 septembre 2005 à laquelle a assisté Michel Lemay qui nous résume les propos de cette rencontre: " L'**ASTAQ** a demandé au MTQ de répondre à la problématique touchant la fixation des fauteuils roulants dans nos véhicules et plus particulièrement la problématique touchant la fixation des quadriporteurs.

Un comité piloté par le MTQ et formé de représentants de l'**ASTAQ**, MTQ, MSSS, ARUTAQ, RAMQ, ROTAQ, ATUQ et SAAQ s'est réuni pour une troisième fois le 26 septembre dernier.

Les membres du comité se sont rapidement rendus compte qu'il n'y avait pas de normes concernant la résistance des fauteuils roulants ou autres aides techniques leur permettant de résister à des impacts lors d'un accident. Même si on utilise des ancrages pouvant résister à des impacts importants, il n'est pas certain que les aides techniques pourront résister. La multitude des aides techniques qui sont utilisées complique davantage la problématique. Au Québec, il y en a 40,000 dont 90% soit 36,000 qui sont payés par la RAMQ et pour le 10% restant on n'a pas de portrait.

Présentement aux Etats-Unis on est à préparer une norme concernant la résistance des fauteuils roulants et l'on pense que l'on pourra s'en inspirer."

C'est à suivre.....Michel Lemay

Séminaire de l'Industrie du Taxi

Résumé du séminaire d'automne de l'Industrie du Taxi tenu les 14, 15 et 16 octobre 2005 à l'Auberge Estrimont, Orford en Estrie. Un représentant de l'**ASTAQ** était présent et vous résume les points importants :

1. En débutant le séminaire, le président du CPCDIT (comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi), M. Jean Noël Cassey, a félicité et remercié l'ASTAQ d'avoir délégué un représentant au séminaire d'automne sur l'Industrie du Taxi. "C'est une première", a-t-il dit. Je lui ai rappelé gentiment que l'ASTAQ était présente à leur congrès du mois de mai dernier. L'ARUTAQ, l'OPHQ et le MTQ étaient également présents.
2. Au moins 75% des discussions de ce séminaire ont porté sur la surtarification reliée au transport des personnes handicapées.
3. L'industrie du taxi nous dit que selon elle, il n'y aurait que 1% du total des transports reliés aux personnes handicapées qui serait surtarifié. De toute évidence, nous ne sommes pas d'accord.
4. Les dirigeants du CPCDIT nous disent qu'ils sensibilisent les chauffeurs de taxis sur le fait que la surtarification est illégale et qu'il faut cesser cette pratique.
5. L'OPHQ a été invitée à prendre officiellement la parole pour dire qu'entre autres elle supporterait toutes plaintes et poursuites d'usager le cas échéant, reliées à la surtarification.
6. Le directeur général du CPCDIT , M. Daniel Bouchard, se dit désolé que l'industrie ne soit pas invitée aux différents comités d'usagers et de transporteurs pour discuter de la surtarification.
7. Les chauffeurs de taxis qui appliquent la surtarification disent le faire parce qu'ils n'ont pas le choix . Ils nous disent être obligés d'accompagner leur client jusqu'à l'intérieur des maisons ou des édifices autant au départ qu'au retour. L'accompagnement fut l'objet de beaucoup de discussions et je ne crois pas qu'ils en comprennent le véritable principe, tel que le stipule "*La politique d'admissibilité au transport adapté pour les personnes handicapées.*"
8. Les chauffeurs de taxis ont encore demandé au MTQ des cours de formation reliés aux

transports adaptés. Le MTQ se dit bientôt prêt à répondre à leur demande.
Voilà de façon très résumée ce qui s'est dit et discuté à ce séminaire qui nous en a appris beaucoup pour mieux piloter ce dossier.
Denis Dorval.

Soyez vigilants!

En février 2005, le CIA faisait parvenir aux utilisateurs du logiciel Parcours un contrat ou facturation pour l'entretien et mise à jour du logiciel. En voici un extrait: "Le montant annuel du nouveau contrat a été fixé à 500 \$. Dans le cas où vous choisiriez de ne pas adhérer à ce contrat, si une mise à jour est nécessaire, vous devrez acheter de nouveau le logiciel Parcours au prix en vigueur". L'**ASTAQ** est intervenue auprès du CIA qui malheureusement n'a pas accepté de modifier la phrase que nous trouvions trop insistante. Pour fermer temporairement ce dossier, l'**ASTAQ** fera parvenir dans les semaines à venir, une lettre au CIA en espérant que le contrat pour l'année 2006 sera quelque peu modifié.

AGA de l'ASTAQ les 6-7 avril 2006

L'assemblée générale de l'**ASTAQ** se tiendra les 6, 7 avril 2006 à l'Hôtel Universel (Best Western) à Drummondville.

Le deuxième étage a été rénové. C'est pourquoi il y a deux coûts pour les chambres: chambre rénovée 99\$ par jour, autre chambre 89\$. La date limite pour la réservation de votre chambre est le **vendredi, 24 mars 2006**.

L'**ASTAQ** offrira à ses membres:

- le dîner du jeudi;
- Une formule "5 à 7" (léger goûter et vin) vers 17h00 le jeudi
- le déjeuner du vendredi matin

Nous allons préparer un programme d'invitation pour cette AGA de l'ASTAQ et nous essaierons de vous le faire parvenir en février 2006.

Carte de membre

L'année 2005 se termine et la période de renouvellement de carte de membre de l'ASTAQ pour 2006 arrive ainsi que pour les nouveaux services qui désireraient adhérer à l'ASTAQ. Alors pour faire parvenir votre contribution pour l'année 2006 il vous suffit de faire un chèque ou mandat-poste de 100\$ au nom de l'ASTAQ et l'acheminer à l'adresse suivante: 920 boul. d'Iberville, St-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X 4A7 à l'attention de Jean-Paul Normandin, trésorier de l'ASTAQ. Vous trouverez ci-joint, le formulaire de renouvellement.

Achalandage

Pour son deuxième triennat le programme du MTQ utilise l'achalandage comme mesure pour augmenter ou diminuer la subvention qu'il verse dans les OTA. Cette façon de faire aura des impacts sur nos services. A l'ASTAQ on se questionne sur ces impacts et nous apprécierions si vous pouviez répondre au petit sondage que vous trouverez annexé au Calepin.

Centre pour déficience intellectuelle et transport adapté

Il fut brièvement discuté de certaines anomalies qui semblent se produire concernant les horaires de transport adapté versus les ateliers ou plateaux de travail gérés par les centres pour personnes déficientes intellectuelles. Nous percevons que les centres sont portés à mentionner qu'ils n'ont plus le budget pour le déplacement de leurs bénéficiaires et qu'ils additionnent les demandes de tous types aux différents services de transport adapté. Si dans votre région des cas types se produisent auriez-vous l'obligeance d'en informer l'ASTAQ en faisant parvenir un courriel à notre représentant, M. Denis Dorval, denisdorval@oricom.ca

En espérant que le contenu de ce Calepin saura vous porter fruit. Au plaisir.

P.s. Je vous fais parvenir, en pièce jointe à titre d'information, des nouvelles du Centre Ressource de Vie Autonomie.

P.j. (3)

Bonne lecture.

Jean-Paul Normandin

Trésorier pour l'ASTAQ